

Genève, le 4 avril 2025

FlowBank SA, en liquidation
Circulaire aux créanciers n°4

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la liquidation de FlowBank SA, en liquidation (**FlowBank** ou la **Banque**), Walder Wyss SA, succursale de Genève (les **Liquidateurs**) informe par la présente les créanciers de la Banque concernant :

- (i) l'état de collocation ; et
- (ii) la première distribution du dividende de liquidation envisagée.

1. Etat de collocation

Le délai pour contester l'état de collocation est arrivé à échéance le mercredi 12 mars 2025. Par conséquent, l'état de collocation est entré en force à l'égard des créances qui n'ont pas fait l'objet d'une action en contestation.

Six actions en contestation de l'état de collocation ont été déposées dans le délai imparti. Les créanciers peuvent requérir des informations sur les créances contestées en s'adressant directement par courriel aux Liquidateurs, à l'adresse suivante : project-liquidateurfb@walderwyss.com.

À ce jour, les Liquidateurs n'ont pas connaissance d'éventuelles contestations concernant des créances de tiers partiellement ou entièrement admises, dans la mesure où ils ne sont pas partie à la procédure. Partant, les Liquidateurs invitent les créanciers ayant formulé de telles contestations à leur communiquer cette information **dans un délai de 10 jours** à

compter de la publication dans la Feuille officielle suisse du commerce (FOSC) mentionnée ci-dessous en leur écrivant à l'adresse électronique suivante : project-liquidateurfb@walderwyss.com. Le but de cette démarche est d'éviter toute distribution provisoire relative à ces créances.

2. Première distribution provisoire du dividende de liquidation

2.1. Calcul du dividende provisoire de liquidation

Afin de calculer le pourcentage de la première distribution du dividende de liquidation (la « **Première Distribution** »), les Liquidateurs ont tenu compte de l'état actuel du produit de réalisation des actifs, soit d'un actif liquide d'un montant de CHF 345'488'157.82 au 28 février 2025, plus un actif correspondant à un montant de CHF 59'889.60 (produit de la vente du mobilier au 20 mars 2025) auxquels ont été déduits les montants suivants :

- (i) Dettes de la masse : CHF 1'100'000.00 (arrondi) ;
- (ii) Créances admises en classe 1 et en classe 2 : CHF 1'735'423.56
- (iii) Estimation des dettes futures de la masse : CHF 20'000'000.00
- (iv) Autres passifs potentiels : CHF 70'930'147.29 (e.g. réserve, créances non admises dans l'état de collocation¹, créances qui font l'objet d'un procès civil ou d'une procédure administrative en Suisse au moment de l'ouverture de la faillite et créances relatives aux futurs loyers)
- (v) Total de l'actif distribuable : CHF 251'782'476.57

Dans la mesure où la somme de l'entier des créances admises en 3ème classe (y compris les créances garanties par gage et en déduction des créances pour les loyers futurs) s'élève à CHF 412'981'946.29, le rapport entre l'actif distribuable et le passif colloqué en 3ème classe est d'environ 65%. Dans ces circonstances, les Liquidateurs estiment que le versement d'un dividende de 60% est proportionné compte tenu des fonds disponibles, tout en préservant les ressources nécessaires pour couvrir d'éventuelles charges ou réclamations encore en suspens.

Sur la base de ce qui précède, la première distribution de dividende sera effectuée comme suit :

¹ Les Liquidateurs précisent que les créances non admises ont été incluses dans les passifs potentiels par prudence.

- (i) à hauteur de 100% en faveur du créancier gagistes dans la limite du montant encaissé jusqu'à la Première Distribution provenant de la vente du mobilier²;
- (ii) pour le solde restant dû au créancier gagiste, une distribution à hauteur de 60%;
- (iii) à hauteur de 60% en faveur des créanciers définitivement admis en 3ème classe.

Il est précisé que les créances contestées feront l'objet d'une Première Distribution du dividende de liquidation uniquement à concurrence du montant admis à l'état de collocation, le cas échéant.

En ce qui concerne les créances relatives aux loyers des locaux (Genève Pont-Rouge 9), la première distribution de 60% ne sera effectuée que pour les mois durant lesquels les locaux ont été effectivement occupés, soit jusqu'au mois d'avril 2025 inclus.

2.2. Consultation du tableau relatif à la Première Distribution

Le tableau de Première Distribution est disponible dès aujourd'hui et pour une durée de 10 jours auprès des Liquidateurs, sur demande écrite à l'adresse électronique suivante : project-liquidateurfb@walderwyss.com. La consultation se fera selon les mêmes modalités que pour l'état de collocation.

2.3. Informations à transmettre en vue du paiement

Pour les clients ayant déjà bénéficié de paiements des Liquidateurs (*i.e.* remboursement des dépôts privilégiés ou paiement du produit de la vente des titres) et sauf instructions contraires de leur part envoyées à l'adresse project-liquidateurfb@walderwyss.com dans un délai de 10 jours à compter de la publication dans la Feuille officielle suisse du commerce (FOSC), le paiement de la Première Distribution sera effectué en faveur du dernier compte bénéficiaire utilisé par les Liquidateurs (uniquement les comptes en CHF seront pris en compte).

Pour les autres créanciers (par exemple les fournisseurs) ayant déjà transmis des factures ou des coordonnées bancaires, les Liquidateurs procéderont au paiement en CHF sur les comptes bancaires indiqués. Les Liquidateurs contacteront individuellement les créanciers pour lesquels ils n'ont pas reçu de coordonnées bancaires.

Les Liquidateurs vous informent que la Première Distribution sera effectuée exclusivement en CHF.

Les paiements seront exécutés une fois le tableau de Première Distribution entré en force.

² Comme mentionné ci-dessus, un montant de CHF 59'889.60 a été encaissé au 20 mars 2025. Tout montant reçu depuis cette date sera versé directement au créancier gagiste à hauteur de 100%.

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Pour FlowBank SA, en liquidation

Walder Wyss SA, succursale de Genève